

Par arrêté du 10 de ce mois, S. M. a accordé à son aide-de-camp...

Nous avons dit que MM. Stuart et Kruyff ont été blessés lors de l'incendie de l'hôtel de la marine...

Quant à la blessure de M. Kruyff, elle est la conséquence d'un trait d'humanité qui mérite d'être publié.

Au moment de la plus grande violence du feu, on entendit pousser un cri, venant de l'étage supérieur...

Une particularité se rattache à l'édifice qui vient d'être dévoré par les flammes...

M. Jean Cornelis van der Hoop, déjà depuis plusieurs années conseiller-fiscal de l'amirauté...

Le ministre van der Hoop, quoique très-avancé en âge, n'a jamais demeuré dans ce bâtiment...

Nous apprenons que la direction de la société de sauvetage de la Hollande-Méridionale...

MARIAGE D'ISABELLE II.

Le Journal de Francfort publie la correspondance suivante en date de Paris le 7 janvier :

« Lord Aberdeen a adressé au cabinet des Tuileries une note dans laquelle il insiste, dit-on, pour que le mariage de la reine Isabelle d'Espagne ait lieu incessamment... »

sur l'Espagne, ne signifie autre chose que de l'engager à faire des démarches pour faire cesser cette situation.

Pour ce qui concerne l'Autriche en particulier, on connaît bien son esprit conciliant; aussi consentirait-elle à un mariage qui consoliderait le trône d'Isabelle...

La paix d'Utrecht assure aux Bourbons la succession en Espagne; mais les Espagnols se soucient peu de ces dispositions...

FINANCES DE L'ANGLETERRE.

Nous avons reproduit hier un article du Morning Chronicle, opposé comme on sait au cabinet actuel...

Le gouvernement anglais vient de publier les tableaux du revenu pour les quatre derniers trimestres.

Le produit total de l'année a été de 50,071,943 livres sterl., ou 1 milliard 252 millions de francs.

Il faut voir maintenant de quels éléments se compose cette somme. Il est clair que si on la compare au revenu d'il y a deux ou trois ans, c'est-à-dire d'une époque antérieure au régime financier introduit par sir Robert Peel...

Or, quel est le produit de ces deux sources de revenu sur lesquelles on ne peut compter d'une manière permanente? — 5,742,000 livres sterling, ou près de 150 millions de francs.

Alors, ces recettes étaient de beaucoup inférieures aux dépenses courantes, si bien que chaque année un déficit considérable résultait du bilan apporté au parlement.

En résumé, le revenu normal, régulier, permanent de l'Angleterre, est aujourd'hui moins élevé qu'il n'a été sous les whigs, c'est-à-dire, à une époque de grande détresse financière.

me du gouvernement. Lui donner un caractère défini, pleine paix, alors qu'aucune circonstance ne semble justifier l'emploi de ressources extraordinaires...

FINANCES DES ETATS-UNIS.

Le Journal des Débats estime que la situation financière des Etats-Unis n'est aucunement inextricable. Il suffirait, dit-il, d'un peu de condescendance pour le pouvoir...

AFFAIRES D'IRLANDE.

Au sujet de la question irlandaise, le Journal des Débats présente les considérations suivantes: « Depuis que la lutte a changé de terrain, elle est devenue moins éclatante sans doute, mais elle est restée aussi sérieuse... »

Sur les 8 millions d'individus dont se compose la population de l'Irlande, environ 7 millions sont catholiques. C'est donc la cause de sept-huitièmes de la nation qui va se trouver jugée par les représentants d'une minorité imperceptible...

BANQUET DONNÉ A O'CONNELL A CLONMELL.

O'Connell a harangué une multitude immense du haut du balcon de l'hôtel où il est descendu. La foule présentait le même aspect original et imposant...

qu'à ce moment il regretta de sentir la haine s'en aller de son cœur... J'ai... Mais j'avais résolu d'être foute; quand nous fûmes devant le comptoir, je cherchai ma robe...

nous compterons. Je n'ai pas été trop sage, malgré mes promesses, mais on était presque moqué de vous. Je compris toute la bonté qu'il y avait dans cette prétention à une dépense exagérée...

— Vous dites qu'on se battra à vingt pas, j'eusse autant aimé à quinze et même à dix pas. — Nous demandons quinze pas, mais les témoins de C... ont insisté pour vingt.

(1) Il y a ici une ligne effacée que nous ne pouvons lire.

Il... peut un moment embarrassé, mais bientôt, se ravisant:

Il fut impossible de persuader à M... de changer sa résolution. Il approuva son obstination « maintenir ses droits ». Le duel n'eut pas lieu.

... les représentations populaires et politiques du même genre, il faut ajouter que l'agitateur a parlé malgré la pluie, et que les masses suspendues à sa parole éloquent, malgré le mauvais temps. — Un banquet a suivi le meeting. Un toast ayant été porté à O'Connell, il s'y est exprimé ainsi dans le passage principal de son allocution :

« Le grand jour du jugement approche, non pas le jugement des méquies procès qui va se juger devant la cour du banc de la reine, faible poussière sans autre valeur dans la balance ; je veux parler de la grande épreuve du peuple irlandais. Le procès devant la cour du banc de la reine peut finir par un acquittement aussi bien que par une condamnation inique : qu'importe à l'Irlande ? L'Irlande est maîtresse aujourd'hui de sa destinée : elle peut assurer son sort en se montrant fidèle à cette philosophie politique dont je suis moi-même le premier apôtre, philosophie qui ne peut arriver à ses fins que par les moyens pacifiques. (Applaudissements). Une seule goutte de sang et tout est vain ; des améliorations et des libertés nationales s'écrouleront ; qu'ai-je fait moi-même toute ma vie, si ce n'est organiser des hommes en une confédération pacifique et les réunir pour le bien, appliqué à la liberté religieuse. Après 26 années de lutte, ce principe a fini par triompher. »

« Nous l'appliquons à la liberté civile, c'est là la grande épreuve du jour, c'est le grand jugement qui doit être décidé, c'est le sort du peuple irlandais qui décidera en dernier ressort. L'histoire de l'année 1843 est là pour prouver ce que peut un peuple bien organisé, luttant pacifiquement pour ses droits. Avant 1843, les républicains étaient traités de visionnaires ; maintenant, la nationalité irlandaise n'est plus un rêve ! Si les questions auxquelles donnait lieu cette nationalité, n'ont pas été portées devant le parlement, c'est que l'on aurait eu autant de chances à plaider cette cause devant le parlement qu'à se défendre devant un jury corrompu. Dans l'un et l'autre cas, c'est jouer sa vie contre un adversaire qui se sert de des pipés ! Ne valait-il pas mieux démontrer par les faits avérés, patens, que le peuple irlandais voulait recouvrer ses droits... »

« Trente-sept meetings monstres ont dû convaincre le gouvernement anglais de la réalité des réclamations populaires ! Aussi n'hésité-je pas à proclamer que le cœur de l'Irlande est avec moi, que le jugement et la raison de l'Irlande est avec moi, que les mains et les bras de l'Irlande sont avec moi, et que le peuple irlandais est bien décidé à ne ralentir ses efforts et ses démonstrations, jusqu'à ce qu'on lui aura rendu le parlement dont il a été injustement spolié. Trente-sept meetings monstres, auxquels ont assisté, au dire du procureur-général lui-même, 6,400,000 hommes, voilà, certes, des témoins imposants qui viennent à l'appui de ce que je n'étais pas seul dans la lutte, et que le peuple sympathisait avec moi. (Applaudissements). »

« La situation du monde est telle que le gouvernement anglais ne saurait disposer de 35,000 hommes en Irlande. J'ai entendu dire que Rebecca n'était pas sans postérité. (On rit.) Le pays de Galles est en feu, et vous savez que ce genre de feu n'est pas de ceux qui éclairent ni qui vivifient. (On rit.) Les troupes ne peuvent bien être requises pour étouffer l'incendie. Les mêmes troupes ne pourraient-elles pas un jour ou l'autre être appelées à courir après les Français soit en Algérie, soit en Espagne ? Le président d'Amérique nous vole le territoire d'Orégon, c'est-à-dire qu'il nous déclare la guerre. Dans ces circonstances, on ne peut pas gouverner longtemps par la force. »

Bourse d'Amsterdam, du 12 janvier.
Le marché des fonds hollandais était très-calme, il n'y a que les affaires de la Bourse qui méritent d'être mentionnées.
Le grand mouvement s'est manifesté dans les actions de la Société Néerlandaise du Chemin de fer. Leur cours a fermé hier à 67 1/2, aujourd'hui des ouvertures de la Bourse il a été coté 68, bientôt rapidement jusqu'à 74 pour finir à 72. Les actions du chemin de fer rhénan étaient également très-animées, les prix plus élevés, et les affaires dans ces actions ont également été très-animées.
Cours de l'argent : pièce garantie 2 1/2 %, prolong. 2 1/2 % ; escompte 2 1/2 %.
Services pris à 5 heures 1/2 : 1/4 % ; Holl. 5 % ; Société de Commerce 1 1/2 % ; Ardoins 20 1/2 % ; 2 1/2 %.
(Handelsblad.)

Faits Divers.

On écrit de Paris :
« La Gendarmerie regorge en ce moment de voleurs et de repris-justice. On porte à dix mille le nombre de voleurs qui travaillent dans Paris. Maintenant, combien y en a-t-il dans ces dix mille qui prendraient votre bourse sur un meuble, sur une banquette, ou dans une loge de théâtre ? il y en a 6,000. — Combien d'entre eux chercheraient à la prendre dans votre poche ? il y en a 3,000. — Combien sur ces trois mille en compterait-on pour la voler, s'introduiraient en votre absence ou en votre absence vos portés dans votre maison ? 2,000. — Combien de ces derniers iraient jusqu'à s'introduire chez vous pendant que vous êtes absent, à escalader et effraction ? de 1,000 à 1,200. — Enfin, combien peut-on évaluer ceux qui seraient décidés à vous assaillir et à vous voler ? Au moins 900. »

« Un village des Asturies près de Prant, est habitée par un vieillard, Gaspard Cifuentes, riche laboureur, qui aujourd'hui a 119 ans accomplis. Il a eu une seule fille, qui aujourd'hui est âgée de 85 ans, et qui est mère de deux filles mariées dans le même village : toutes les deux ont des enfants, et le vieux Gaspard est mort sans avoir éprouvé le chagrin de pleurer aucun de ses descendants, cas très rare dans la vie. »

« On a constaté St-Petersbourg, 30 décembre. Il a été remarqué naguère qu'au jardin des plantes à Paris un bambou avait fait en peu de temps des jets tout extraordinaires. Un autre cas, peut-être plus intéressant encore, est qu'au jardin des plantes impériale de cette capitale un bambou a également fait deux pousses au mois de juillet 1826, l'une desquelles s'éleva, dans l'espace de 16 jours, à 21 pieds de haut jusqu'à la cime. Dans l'époque intermédiaire, il croissait chaque jour de 2 pieds. »

« Tous les travaux sur la ligne du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique, sauf une lacune de 20 kilomètres environ, entre Amiens et Arras, sont adjugés et s'exécutent rapidement sous la direction des ingénieurs du gouvernement. Si l'activité actuelle ne se ralentit pas, tous ces travaux, pourront être terminés en 15 mois. »
« A l'instar de ce qui est, depuis longtemps, établi en Hollande, le maréchal Soult a ordonné que dorénavant aucun

officier de l'armée française ne pourra se marier, si la femme ne possède une fortune de 1200 francs de revenu non viager. »

« Le musée historique de Versailles contient aujourd'hui au delà de 5,000 morceaux de peinture et sculpture, tels quels, distribués dans 147 galeries, salons, vestibules, chambres, salles et cabinets, c'est la plus grande collection d'ouvrages d'art qu'il y ait au monde. »

« On écrit de Rome, du 31 décembre. Depuis bien longtemps nous n'avons éprouvé un froid aussi rigoureux que cette année. Toutes nos rivières sont prises par la glace et un ou deux jours de gelée suffiront pour nous offrir un spectacle auquel nous n'avons assisté depuis l'hiver si rigoureux de 1829 à 1830. C'est-à-dire de voir patiner sur le vivier de la villa Borghese. »

EXTERIEUR.

GRECE. — Les dernières nouvelles d'Athènes, qui sont arrivées hier au soir, sont du 26 décembre. Elles nous apportent le texte de l'adresse de l'assemblée nationale, en réponse au discours du trône. Elle a été présentée au roi par une députation de 12 membres. S. M. a répondu :

« Je reçois avec plaisir la réponse de l'assemblée nationale au discours que je lui ai adressé à l'ouverture de ses séances. L'accord des sentiments qui y sont exprimés me cause une joie sincère. Cette conformité de vues vous aidera à accomplir heureusement la grande œuvre de la constitution de la Grèce. Je ne doute pas que de part et d'autre nous n'entendions ainsi le 3 septembre. »

Ces paroles ont produit partout la plus favorable impression, et l'on sait avec confiance les travaux ultérieurs de l'assemblée. Le système des deux Chambres l'emportera, et l'on croit avec assez de certitude que la nomination des sénateurs appartiendra au roi.

PRUSSE. — La Gazette Universelle de Prusse publie dans son n° du 9 janvier, le recès des états de la province du Rhin. Nous y remarquons le paragraphe suivant relatif au code pénal :

« Dans les discussions de nos fidèles états sur le projet de code pénal, nous avons remarqué avec déplaisir l'absence d'un esprit d'examen impartial et exempt de préjugés. Cependant, comme nos fidèles états ont adopté et nous ont soumis l'avis de leur commission sur le projet de code pénal, nous en ferons, ainsi que de ceux des autres diètes provinciales, l'objet d'un mûr et soigneux examen, dans les discussions, auxquelles cette loi importante a déjà donné et donnera encore lieu. »

« Mais pour ce qui concerne la proposition, tendant à faire élaborer un projet de code pénal basé sur la législation française, nous la rejetons sans la moindre hésitation, d'autant plus que l'une des principales missions que nous nous sommes imposées, c'est de fortifier en tout et partout l'esprit allemand et les idées allemandes. »

« Le projet d'introduire dans la monarchie prussienne un droit pénal, en prenant ce qu'il y a de bon là où on le trouve, a déjà été communiqué par S. M. notre père à la diète rhénane, dans le recès du 26 mars 1839. Ce projet, nous l'avons aussi, et l'opinion unanime, manifestée à cet égard par les sept autres diètes de notre royaume nous a affermis dans notre dessein. Nos fidèles états, pour justifier leur proposition, expriment la crainte que, dans le cas où le projet actuel recevrait force de loi, la procédure en vigueur dans leur province ne soit abolie ; mais ils se convaincront, par le mémoire ci-joint de notre ministre de la justice, que cette crainte est sans fondement ; d'ailleurs, nous avons à diverses reprises manifesté notre volonté de ne rien changer à la procédure actuelle. »

Le mémoire de M. de Savigny, dont parle le roi, est très-long. Il y passe en revue les principaux articles du nouveau code, et s'attache principalement à démontrer qu'ils sont tout aussi bien applicables à la province du Rhin qu'aux autres provinces de la Prusse. Après avoir signalé les différences existant entre le projet ministériel et le code pénal français, M. de Savigny ajoute : Les changements introduits dans la compétence des tribunaux ne touchent en rien à la procédure rhénane, et, à plus forte raison, ils ne la menacent pas dans son existence. La procédure aujourd'hui en vigueur restera dans toute sa force, et conservera toutes ses applications.

Les états avaient aussi adressé au roi une pétition tendant à convertir les comités en états généraux. S. M. déclare ne pouvoir accéder à leur demande ; puis elle ajoute : « Nous avons assez fait connaître la ligne de conduite que, sous ce rapport, nous sommes déterminés à suivre. Quoi qu'on fasse, on ne nous arrêtera, ni nous forcera d'avancer dans la voie où nous sommes entrés ; au contraire, nous réprimerons avec énergie toutes les tentatives qui pourront être faites dans ce double but. »

« Nous consentirons volontiers aux changements dans l'ordre des affaires soumises aux comités, qui peuvent contribuer à rendre leurs délibérations plus efficaces encore. Mais c'est à nous qu'il appartient de prendre à ce sujet les décisions jugées utiles. »

Quant à la demande des états ayant pour but de permettre que les noms des orateurs soient, à l'avenir, cités dans les procès-verbaux, le roi déclare formellement ne pouvoir y accéder.

La proposition des états relative à l'ouverture des magasins militaires au peuple, afin d'éviter les suites désastreuses résultant pour les masses de la cherté des vivres, a également été rejetée.

Voici comment le recès s'exprime sur la protection, réclamée par les états en faveur de l'industrie métallurgique :

« Cette branche d'industrie a constamment été l'objet d'une attention particulière de notre part, et de notre paternelle sollicitude, considérant la situation fâcheuse où elle se trouve aujourd'hui, nous avons ouvert avec les états de la confédération germanique faisant partie du Zollverein, des négociations tendant à prendre, de concert avec eux, les mesures jugées nécessaires pour le maintien et le développement de cette branche importante d'industrie. »

Relativement au projet de canal entre le Rhin et l'Em, le roi déclare ne pouvoir s'y rallier. Les avantages, dit S. M., qu'en retireraient le commerce et la navigation ne compenseraient aucunement les frais considérables qu'entraînerait l'exécution de cette entreprise.

A la proposition des états tendant à établir un chemin de fer

entre Dusseldorf et Sittard, le roi répond de la manière suivante :

« Maintenant que, par l'achèvement du rail-way rhénan, des communications directes sont établies entre le Rhin et les ports belges de la mer du Nord, le gouvernement, pour se conformer aux principes formulés par les comités des diètes provinciales, ne saurait prêter son appui à un second chemin de fer qui serait construit dans la même direction. C'est pourquoi nous ne pouvons accéder à la proposition de nos fidèles états ayant pour but de faire exécuter, aux frais de l'état, les travaux préparatoires pour l'établissement d'une voie ferrée de Dusseldorf à Hasselt, et passant par Sittard. »

Le roi a pareillement rejeté la demande qui lui avait été adressée en faveur de la Société du chemin de fer rhénan. Après avoir rappelé les subsides qui lui ont été accordés par son gouvernement, S. M. déclare que, dans l'état actuel des choses, il ne croit pas devoir en accorder de nouveaux.

HANOVRÉ. — STAM, 4 janvier. La Feuille officielle pour les duchés de Brême et de Verden contient l'avis suivant du directeur de cet arrondissement, en date du 29 du mois et de l'an derniers :

« Sur la demande de notre gouvernement ; le cabinet de Vienne s'est déclaré prêt à signifier tant à l'internonciature autrichienne à Constantinople qu'aux consuls d'Autriche qui résident dans l'empire ottoman, de prendre sous leur protection tous les sujets de notre état qui séjournent en Turquie. Nous portons ce fait à la connaissance du public commerçant et voué aux entreprises maritimes, de la part du ministère des finances, avec invitation de s'adresser, le cas échéant, aux agents diplomatiques et consulaires du gouvernement autrichien dans l'empire ottoman. »

Il paraît que le duc de Bordeaux, à son retour à Goritz, avait l'intention de passer par Hanovre. Le roi Ernest, ayant été averti de ce projet, lui a fait savoir par son représentant à Londres qu'il allait partir pour Berlin, et qu'il se proposait d'y séjourner quelque temps. C'était clairement dire au prince : Ne venez pas. (Gaz. Univ. d'Augsb.)

FRANCE. — PARIS, le 11 janvier. Le 10, à neuf heures du soir, la grande députation de la chambre des pairs, chargée de présenter au roi l'adresse en réponse au discours du trône, a été reçue par S. M., LL. AA. RR. le duc de Nemours, le prince des Joinville et le duc de Montpensier se tenaient à droite et à gauche du trône. M. le baron Pasquier, chancelier de France, président de la chambre, a donné lecture de l'adresse au roi dont nous avons publié le texte dans notre n° du 11 de ce mois.

Voici la réponse S. M.

« M. M. les Pairs, je reçois avec bonheur vos félicitations sur la prospérité croissante dont la France jouit aujourd'hui, sur la sécurité que répandent partout les nouvelles garanties qui nous sont données chaque jour, du maintien de la paix extérieure et du repos du monde. Au dedans, comme vous le dites, l'empire des lois est bien établi, les factions sont vaincues, et de vaines démonstrations de leur part ne feraient que constater leur impuissance. Ma famille et moi, nous sommes tout à la France, et elle nous trouvera toujours prêts à surmonter nos peines et nos douleurs pour écouter que la voix de la patrie, toutes les fois que nous pourrions la servir. Je suis touché des sentiments que m'exprime la chambre des pairs, à l'occasion du mariage de mon fils, le prince de Joinville, et des consolations que Dieu m'a accordées par un aussi heureux accroissement de ma famille. »

Les paroles de S. M. ont été accueillies par les cris de Vive le roi ! Le Globe, parlant de la condamnation de la Gazette de France et de la Quotidienne, s'exprime ainsi : « Nous n'avons à faire aucune réflexion sur ces deux arrêtés. Seulement nous ferons observer que les journaux légitimistes se font illusion et font illusion à leur parti en tout. A l'occasion de leur procès, ils ont commencé par prétendre qu'ils ne savaient pas pourquoi on les avait saisis. Le jury vient de le leur dire. A l'occasion du voyage à Londres, ils avaient annoncé qu'on reculerait devant une manifestation ; par la raison que la France entière allait se précipiter dans les bras des libertés nationales et des principes monarchiques. La chambre des pairs a commencé par blâmer sévèrement l'émigration, et, à coup sûr, la chambre des députés en fera autant. »

« Croirait-on, que l'avocat de la Quotidienne a prétendu que, si la France n'était pas citée pour aujourd'hui, c'est que l'on n'avait pas osé ! ce digne avocat, dont Dieu vous préserve ! résume tout l'esprit des journaux de son parti. Non on n'ose pas ; les deux arrêtés d'aujourd'hui, en sont la preuve. »

« Ainsi les journaux légitimistes s'attachent évidemment à tromper leur parti sur la véritable situation du pays à son égard. Ce parti ne doit rien comprendre à tout ce qui se passe, car les journaux légitimistes n'annoncent que des progrès et des triomphes ; et les faits ne révèlent que des mécomptes et des déroutes. Mais les journaux ont leurs raisons pour réchauffer le zèle des amis ; peut-être espèrent-ils que tant de déceptions et de mystifications successives passeront inaperçues. »

VARIÉTÉS.

Histoire Contemporaine. — Biographie, Économie Politique.

SIR ROBERT PEEL.

(Suite. — Voir notre numéro d'avant-hier.)

« Je sais parfaitement que le sort de cette mesure ne peut plus être changé. Si elle réussit, le mérite du succès reviendra à d'autres ; si elle échoue, la responsabilité de la défaite retombera sur moi, ainsi que sur les collègues qui agissent avec moi de concert. Ces chances, auxquelles se joint la perte des amitiés particulières et de la confiance publique, j'ai dû les prévoir et les faire entrer dans mes calculs, avant de recommander à cette assemblée la mesure dont elle est saisie. Je puis assurer à la Chambre que la nécessité d'y avoir recours a été le coup le plus sensible que j'aie pu recevoir. Mais je suis convaincu que le temps viendra, quoiqu'il ne puisse être que très-court, où les hommes de tous les partis, par motifs qui m'ont fait agir »

